RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 12 décembre 2025

Lancement de la 3e édition des Trophées ARTISAN de l'adaptation au changement climatique à l'occasion du 10e anniversaire de l'Accord de Paris

A l'occasion du 10e anniversaire de l'Accord de Paris, le 12 décembre 2025, l'Agence de la transition écologique (ADEME), en co-organisation avec l'Office français de la biodiversité (OFB) et le Ministère de la Transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature, lance la 3e édition des « Trophées de l'Adaptation au Changement Climatique Life ARTISAN » dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Life ARTISAN. Ce concours national récompense des projets exemplaires d'adaptation au changement climatique qui s'appuient sur des solutions fondées sur la nature (SFN). Les solutions fondées sur la nature mobilisent le fonctionnement naturel des écosystèmes pour diminuer les vulnérabilités liées aux risques climatiques, et préserver la biodiversité.

Trophées de l'adaptation au changement climatique ARTISAN

Les acteurs publics et socio-économiques invités à valoriser leur engagement

Ce concours s'adresse aux acteurs publics et socio-économiques ayant mis en œuvre, sur le territoire français de l'Hexagone et des Outre-mer, un projet d'adaptation au changement climatique s'appuyant sur des solutions fondées sur la nature (SFN). Les solutions fondées sur la nature mobilisent sur le fonctionnement naturel des écosystèmes pour diminuer les vulnérabilités liées aux risques climatiques, et préserver la biodiversité.

Il peut s'agir des acteurs suivants :

- Collectivités territoriales, EPCI, EPTB, syndicats mixtes, autres établissements publics,
- Sociétés d'économie mixte, entreprises, fédérations et organisations professionnelles,
- Acteurs de l'économie sociale et solidaires, associations et ONG,
- Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche,
- Gestionnaires de sites et d'espaces naturels…

Pour cette 3e édition, trois catégories ont été retenues :

- Catégorie 1 « Adaptation des territoires et des populations »
- Catégorie 2 « Adaptation des filières économiques et des modes de production »
- Catégorie 3 « Adaptation des modes de gestion des écosystèmes »

En fonction de la qualité des projets reçus, un Prix Spécial « Gouvernance » pourra également venir récompenser la mise en œuvre d'une démarche particulièrement ambitieuse ou novatrice d'association des parties prenantes du territoire à la conception ou réalisation du projet (citoyens, associations, entreprises, autres acteurs, etc).

Le concours s'inscrit dans le cadre du projet Life intégré ARTISAN, le projet européen en charge du déploiement des Solutions fondées sur la Nature dans les territoires français.

L'exemplarité récompensée

L'exemplarité des initiatives sera évaluée à l'aune de leurs résultats, tant en matière d'adaptation au changement climatique que d'amélioration de l'état de la biodiversité et des fonctionnalités des écosystèmes. L'inscription des projets dans le cadre d'une stratégie de long terme, et leur potentiel de reproduction dans d'autres territoires sont également importants.

Les candidatures attendues jusqu'au 20 mars 2026 !

La période de candidature est officiellement ouverte ici : **Candidatez aux Trophées ARTISAN**. Les candidats ont jusqu'au vendredi 20 mars 2026 pour soumettre leur initiative. Les lauréats seront récompensés à l'occasion de l'évènement européen du Forum Adaptation & Nature, organisé par l'OFB et les partenaires du projet Life ARTISAN, qui se tiendra les 7 et 8 juillet 2026 à Rennes.

Des pratiques inspirantes déjà primées lors des précédentes éditions

Parmi la douzaine de projets lauréats des précédentes éditions, sources d'inspiration pour de nouveaux projets, on peut citer :

- la restauration écologique du littoral pour lutter contre le recul du trait de côte, par la Mairie de Sainte-Anne (Guadeloupe)
- la renaturation d'un cours d'eau pour améliorer la résilience des milieux naturels, par le Syndicat Mixte Basses Vallées Angevines Romme (Pays de la Loire)
- la plantation de 60 000 arbres pour limiter l'érosion des sols, par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (Grand-Est)
- l'aménagement dunaire contre la submersion marine, par Lorient Agglomération (Bretagne).

Un concours marquant le 10e anniversaire de l'Accord de Paris

Ce 12 décembre 2025 marque le 10e anniversaire de l'accord international historique qui vise à limiter le réchauffement climatique bien en-dessous de 2°C d'ici 2100, et si possible en-dessous de 1,5°C. A cette occasion, la France réaffirme son engagement, qui se traduit par des avancées concrètes, notamment sur le volet du déploiement de Solutions fondées sur la Nature.

Les Solutions fondées sur la Nature présentent l'intérêt de contribuer aussi bien aux enjeux climat qu'aux enjeux biodiversité. Par exemple, la restauration de certains milieux naturels comme les mangroves dans les territoires ultramarins permet de recréer une protection naturelle contre de nombreux aléas climatiques (risques de submersion marine, cyclones…), et ainsi de mieux protéger les habitants des territoires alentours. En conséquence, préserver, restaurer et améliorer la gestion des écosystèmes

contribuent à accroître la résilience des territoires face aux effets du changement climatique.

Des acteurs publics, privés et associatifs se mobilisent pour déployer des Solutions fondées sur la Nature, afin de préparer leurs territoires au changement climatique et préserver la biodiversité. Ces actions ont vocation à être mises en lumière pour inciter d'autres acteurs français à s'engager à leur tour.

Pour une description plus détaillée du concours et connaître les projets des anciens lauréats :
👉 site des Trophées ARTISAN

Pour en savoir sur le projet Life intégré ARTISAN :
👉 site du projet Life ARTISAN
👉 page Linkedin du projet Life ARTISAN

L'ADEME EN BREF

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, le ministère en charge de l'Energie et le ministère en charge de la Recherche, l'ADEME - l'Agence de la transition écologique - partage ses expertises, coordonne le financement et la mise en œuvre de projets de transformation dans plusieurs domaines : énergie, économie circulaire, décarbonation, industrie, mobilité, alimentation, adaptation et sols.

Elle mobilise les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, et leur donne les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Résolument engagée dans la lutte contre le changement climatique et la dégradation des ressources, l'ADEME conseille, facilite et aide au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. Elle met ses capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC).

L'Office français de la biodiversité (OFB) EN BREF

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et les Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

Contact presse

ADEME
01 58 47 81 28
ademepresse@havas.com

OFB
Florence Barreto / 06 98 61 74 85
Fabienne Di Cesare / 06 59 68 43 08
presse@ofb.gouv.fr
ofb@rumeurpublique.fr

ADEME
20 avenue du Grésillé
BP 90406
49004 ANGERS
www.ademe.fr

OFB
Site de Vincennes
« Le Nadar », hall C 5
square Félix Nadar
94300 Vincennes
www.ofb.gouv.fr